

---

PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'INSTITUT  
29 JUIN 2020  
9h30 en visioconférence

---

### Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations	
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020	5
3. Evolution des maquettes	5
- Point d'actualité	
- Séminaire annuel	
- Modalités d'évaluation de connaissances	
4. Préparation de la rentrée 2020	6
5. Campagne d'emplois	
6. Questions diverses	

### Présents

#### Membres avec voix délibérative

##### Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Blanca BARREDO-GUTIERREZ ; Dominique BECK ; Martine BIGOT ; Pascale BRANDT-POMARES ; Philippe DELAPORTE ; Pierre DESBIOLLES ; Damien GIVRY ; Françoise LORCERIE ; Georges MERLE ; Christine MUSSARD ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Graham RANGER ; Pascal TERRIEN ; Vincent VALERY.

##### Représenté par désignation :

Monsieur Éric BERTON par Christine POPLIMONT ;

##### Représenté.e. s par procuration :

Sophie FOUACE par Christine MUSSARD ; Lionel NICOD par Pascale BRANDT-POMARES ; Jean-François PABA par Pascal TERRIEN.

##### Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Valérie BOINEAU-MOLLON ; Coline BORLA ; Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD ; Marie DEBOURG ; Michel EYRAUD ; Boumedienne FEGHOUL ; Rémi FOREST ; Isabelle LAGADEC ; Lola PAPON ; Magali ROBAGLIA ; Dominique SANTONI ;

#### Membres avec voix consultative

##### Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Marlène ASTRION ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Anne DEMEESTER ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Mathilde FAVIER ; Delphine JOSEPH ; Nicolas MASCRET ; Nathalie MIKAILOFF ; Heidi OSTERWALDER ; Jean-François RANUCCI ; Nathalie REZZI ; Ariane RICHARD-BOSSEZ ; Frédéric SAUJAT ; Nicolas

SEMBEL ; Maïlys SILVY ; Martine QUESSADA

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Laurence ADELINÉ ; Magali BALLATORE ; Fabrice BARTH ; Marjolaine CHATONEY ; Laurence ESPINASSY ; Julien GARRIC ; Jacques GINESTIÉ ; Patrice LAISNEY ; Isabelle LANG ; Frédéric LETERME ; Valérie MAILHES ; Stéphane MOURLANE ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Véronique REY ; Nathalie RICHIT ; Eric VOTTERO ; Rachid ZAROUF.

## 1. Informations

***L'appel est réalisé, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.***

**Pascale Brandt-Pomares** : Les activités ont repris au sein de l'Inspé et d'AMU et la norme redevient le présentiel, excepté pour des situations nécessitant des adaptations. Lors de cette séance, le point d'actualité sera plus important que le point d'information qui se fera au fil du déroulement de l'ordre du jour.

Des appels à projets portant sur ce contexte particulier de crise sanitaire ont été diffusés. L'Inspé s'est engagé dans un appel à projet GTNUM lancé par le Ministère de l'Éducation nationale et en lien avec l'Académie. L'Inspé a également répondu à un appel à projet lié au numérique et à la manière d'enseigner pendant cette crise et surtout dans l'avenir.

Madame Quessada, nouvelle responsable des services administratifs et techniques, nous a rejoints pendant cette crise et a repris les dossiers importants.

**Vincent Valéry** : La rentrée institutionnelle et l'accueil des fonctionnaires-stagiaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés est prévu le 25 août en distanciel sous forme de capsules vidéo. Les 26, 27, 28 sont prévus des temps de formation, également en distanciel. Le 7 juillet se tiendra la commission qui analysera les projets recherche-formation-terrain de la vague 4, avec l'ensemble des acteurs de cette opération.

**Pascale Brandt-Pomares** demande des précisions concernant un accueil institutionnel au mois d'octobre en présentiel avec le Recteur.

**Vincent Valéry** confirme qu'un rendez-vous est prévu mi-octobre pour aborder les questions liées à la posture professionnelle et la déontologie ainsi que des échanges ~~pour~~ après les premières semaines d'enseignement. Ce projet est maintenu et permettra de faire passer des messages collectifs.

## 2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du Conseil d'Institut du 25 05 20 est adopté à l'unanimité.

## 3. Evolution des maquettes

***Cf. documents fournis aux participants et disponibles sur l'AMUBOX dédié.***

### • Point d'actualité

**Pascale Brandt-Pomares** rappelle que l'Inspé est soumis aux textes de lois *Pour une école de la confiance*, parus en 2019. La loi prévoit que les Inspé sont une composante universitaire or il n'y a pas d'Inspé dans toutes les universités mais un par Académie. Ils font l'objet d'une accréditation permettant de délivrer le master MEEF et sont les seuls habilités à le faire. Rappel des principales missions des Inspé :

- Participer à la formation initiale et continue des enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré, du supérieur, et des autres métiers de la formation et de l'éducation ;
- Participer à la recherche, pédagogique ou disciplinaire ;
- Participer à des missions de coopération internationale.

Un report de la réforme a été demandé mais n'a pas été obtenu en totalité. Cependant, les

grands changements pourront être mis en œuvre à la rentrée 2021 et non dès 2020 comme initialement prévu. Des éléments peuvent être mis en place dès la rentrée prochaine mais les M1 et M2 rénovés le seront à la rentrée 2021.

Dans un calendrier qui a déjà évolué, il est prévu de transmettre le dossier d'accréditation (adopté en 2018) et de revoir toutes les maquettes, comme la loi le demande. Cette révision a déjà été avancée par notre précédent dossier d'accréditation. Néanmoins, cette remontée prévue en novembre paraît prématurée à tous les Inspé, en particulier pour les académies dans lesquelles la question des berceaux de stages n'est pas réglée. Dans l'académie d'Aix-Marseille, le Rectorat offrira des postes de stages rémunérés en 2020.

Concernant le travail sur les maquettes : bien que nous ne soyons pas dans une perspective de préparation aux concours, les étudiants titulaires du Master 2 auront intérêt à être recrutés par le biais des concours de l'éducation nationale. Les travaux sur la nature de chacun des concours ne sont pas achevés et cela pose problème. De plus les directeurs des Inspé ont été nommés tardivement et deux d'entre-eux ne le sont pas encore : Montpellier et Bordeaux. La crise sanitaire a eu des répercussions sur le travail de concertation avec les partenaires, qui a accusé du retard.

C'est pourquoi il serait souhaitable de rendre les dossiers d'accréditation non pas en novembre mais en février. De plus la rentrée s'annonce perturbée du fait des conditions sanitaires et du fait qu'une grande partie des concours s'est déroulée avec une admission uniquement sur l'écrit, l'épreuve orale ayant été annulée. L'accompagnement des fonctionnaires-stagiaires qui n'auraient jamais été en situation de stage ou devant des élèves demandera davantage d'attention. Cette position de chacun des Inspé a donné lieu à une position nationale qui a été communiquée au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, chacun ayant néanmoins fait remonter l'état de leur avancement suivant le protocole au mois de mai.

Les principes qui fondent le dossier d'accréditation actuel sont aussi ceux que suivra la construction des futures maquettes. La formation professionnelle doit être adossée à la recherche, en particulier pour le 2<sup>d</sup> degré, dans les disciplines enseignées et leur didactique, ainsi que dans les autres champs contribuant au développement des compétences professionnelles des enseignants. L'articulation recherche-formation-terrain permet aussi que la formation s'appuie sur : 1/ les savoirs fondamentaux de référence des disciplines enseignées ; 2/ les programmes et les enseignements choisis pour être enseignés ; 3/ les savoirs ayant trait à la pédagogie, 4/ les savoirs permettant la réflexivité et l'évolution des pratiques durant toute la vie professionnelle.

La formation, dans le dossier d'accréditation actuel et dans la future accréditation, repose sur l'approche par compétences, mise en place depuis deux ans à l'Inspé pour les Masters, sans attribuer de note mais avec des compétences validées, en appui sur une articulation entre ce qui est fait en stage et ce qui est fait à l'Inspé. L'alternance permet de travailler sur les compétences des étudiants et de les valider par rapport à un référentiel de formation, qui s'appuyait sur le référentiel-métier. Ce dernier n'a pas changé mais il existe désormais un référentiel de formation national auquel il va falloir s'adapter. Dans la future accréditation cette approche par compétences est confortée et entre dans le cadre de la nouvelle loi.

L'Inspé, pour les disciplines de 2<sup>d</sup> degré, a des partenariats à l'interne au sein des universités, les UFR d'AMU et d'Avignon Université s'intéressant à la formation des enseignants. C'est le cas pour l'EPS avec la Faculté des sciences du sport, pour plusieurs disciplines scientifiques avec la faculté des Sciences et pour la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines. Ce type de partenariat existe aussi avec Avignon Université et des partenaires institutionnels, notamment Canopé. Le partenariat principal avec l'académie, l'employeur, intervient à différents niveaux dans la formation (stages du

Master MEEF, contribution aux équipes pluricatégorielles, par la mise à disposition de professionnels pour intervenir dans la formations) et d'autres projets, notamment les projets SFERE-DAFIP, innovant sur le rôle des enseignants-chercheurs dans l'articulation recherches-terrain à partir des besoins émanant du terrain et mis en avant par le réseau REP+.

**Précisions sur le diaporama présenté :**

- En bleu les réunions qui n'ont pas pu se tenir et que nous allons devoir reprendre, ce qui justifie la demande de report au niveau national car nous avons accusé un retard effectif ;
- Un séminaire aura lieu les 1, 2, 3 et 6 juillet, consacré au travail sur l'évolution de l'offre de formation. Différentes entités de travail sont organisées pour mettre en place cette consultation (groupes par parcours et des groupes de travail mixtes pour que les 16 parcours participent à la réflexion) ;
- La loi prévoit des savoirs fondamentaux de référence propres à chaque parcours-type mais également une culture commune intégrée à chacun des parcours et sous leur pilotage. Pour que cette culture commune puisse irriguer tous les parcours, des groupes de travail mixtes ont été créés pour permettre l'intégration du tronc commun dans les parcours-types des masters selon les pratiques propres au référentiel imposé par la loi ;
- Cette organisation est complexe car elle fait appel à beaucoup d'intervenants et de groupes. C'est pourquoi une cellule soutien a été mise en place dans laquelle plusieurs responsables sont présents, afin d'aider au niveau administratif, assurer le pilotage par la Direction et permettre la cohérence de ce travail.

L'architecture haute a été votée, avec 3 UE, volontairement de poids et d'importance inégale.

- L'UE 1 représente 600h et 90 ECTS sur deux ans
- L'UE 2 de 120h représente 18 ECTS sur deux ans
- L'UE 3 de 80h représente 12 ECTS sur deux ans traite les questions plus relatives au développement professionnel

C'est maintenant la déclinaison par parcours des contenus des UE qui est en discussion dans les groupes de travail.

Dès la rentrée 2020 il faudra diversifier le vivier de formateurs. La répartition des intervenants dans la formation est prévue de la manière suivante : un tiers de formateurs de terrain, un tiers d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>d</sup> degré à temps plein à l'Inspé et un tiers d'enseignants-chercheurs.

**Cf. document fourni aux participants et disponible dans l'AMUBOX dédié.**

Le document montre que le pourcentage attendu de formateurs de terrain n'est pas encore atteint mais augmente chaque année. Du temps est nécessaire pour transformer structurellement la répartition des personnels de l'Inspé. L'université contribue à cette orientation en recrutant des enseignants du 2<sup>d</sup> degré en poste en établissement en temps partagés. La répartition est prévue ainsi pour asseoir cette articulation essentielle entre recherche, formation et terrain : enseignants-chercheurs, enseignants responsables de l'ingénierie de formation à temps plein à l'Inspé, enseignants en prise avec le métier actuel et ses difficultés afin d'apporter des éclairages au quotidien. Il s'agit d'une nouvelle manière d'envisager le rôle de chacun en complémentarité dans la formation, l'objectif étant de créer des équipes pluricatégorielles dans lesquelles chaque personne a un rôle spécifique du fait de ses compétences (et non de son statut).

Concernant l'approche par compétences et en l'absence de cadrage national, 4 niveaux de compétences avaient été choisis, en considérant que si aucun de ces niveaux n'était atteint, la compétence n'était pas validée et que pour chacune des compétences, le niveau à

atteindre était fixé par les équipes pédagogiques. Chaque parcours devait lui-même décider des compétences à acquérir et des niveaux attendus de manière à définir le profil de l'enseignant titulaire du Master débutant. Or dans le cadrage national, toutes les compétences devront atteindre le niveau 2 pour être validées, lequel correspond au niveau « intermédiaire » dans notre définition actuelle. Cela implique de repenser les maquettes dans ce sens. Un référentiel de formation définit précisément les attendus, pour le niveau 2. L'intitulé des niveaux restera débutant/intermédiaire/compétent et expert pour cette rentrée mais il faudra s'inscrire dans la perspective, dès la rentrée 2021, de mettre toutes les compétences au niveau 2 requis en fin de formation, de manière progressive sur les deux années, avec les niveaux désormais définis au niveau national (0 1 2 3 4).

**Anne Demeester** : Dans la future maquette le « niveau 2 » restera-t-il nommé « niveau 2 » ou sera-t-il qualifié ? Et dans ce cas sera-t-il qualifié « d'intermédiaire » ou de « compétent » ?

**Pascale Brandt-Pomares** : La loi contraint de respecter les niveaux 0, 1, 2, 3, 4 mais le sens est à définir par les groupes de travail qui pourront éclairer la pertinence de la sémantique à conserver, laquelle compte beaucoup et permet de valoriser un certain niveau de compétences.

**Damien Givry** : Quelle est la validation des compétences par rapport à l'assiduité ? L'année dernière, les M2 n'avaient pas droit aux absences, situation qui était parfois très mal vécue par les étudiants. Y-a-t-il des pistes pour l'assouplir comme proposé au Conseil ?

**Pascale Brandt-Pomares** : La règle et la norme sont la présence mais des dispositifs institutionnels permettent de modifier cette règle comme c'est le cas du RSE. Les absences peuvent être justifiées et c'est au responsable de parcours d'en admettre ou non la recevabilité.

**Damien Givry** : La justification est-elle uniquement sur certificat médical, ce qui n'est pas toujours possible pour les étudiants sans papiers ?

**Pascale Brandt-Pomares** : Il semble acceptable qu'un étudiant, adulte, puisse justifier une absence sur l'honneur quelques fois dans l'année.

**Patrice Bonnet** : Un groupe de travail s'est mis en place sur la question de l'assiduité. Il y a été décidé que toute absence pouvait être justifiée (les certificats médicaux ou convocations administratives le sont de fait) à la discrétion de l'équipe. Si cette absence obère l'acquisition et la validation des compétences, c'est à l'équipe pédagogique de décider si l'évaluation peut se rattraper sans pénaliser l'étudiant. Des fiches de procédures et d'aide ont été mises en place par le pôle formation et sont accessibles aux étudiants.

**Pascale Brandt-Pomares** : C'est le principe de l'évaluation continue qui dirige l'acquisition évolutive des compétences.

**Damien Givry** demande des indications concernant le nombre d'absences possible pour raisons personnelles par étudiant, pour que les formateurs puissent s'harmoniser.

**Pascale Brandt-Pomares** : La norme est la présence et c'est la justification qui compte plutôt que le nombre. L'intégration du tronc commun obligera les équipes pédagogiques à travailler de concert et à se donner des règles communes de fonctionnement. Il ne relève pas du rôle de la Direction que de se substituer aux équipes pédagogiques.

**Damien Givry** : Y-aura-t-il des modifications concernant le mémoire au regard de la surcharge de travail et de l'important niveau de stress des étudiants ?

**Pascale Brandt-Pomares** : La séparation des différents éléments de la formation empêche d'intégrer que les étudiants réussissent le Master et le concours. L'enjeu est de mettre en place une formation initiale des enseignants adaptée aux compétences professionnelles définies par l'employeur. Si les choses sont vécues de manière distinctive, cela mettra les étudiants en difficulté. Le mémoire doit être l'épine dorsale de la formation et tout devrait concourir à faire en sorte que la construction professionnelle du futur

enseignant se fasse autour d'activités contribuant à faire du mémoire la situation intégrative de l'évaluation des compétences par excellence. Cela permettra à l'Éducation nationale de recruter des enseignants compétents. Il est nécessaire d'être dans une attitude réflexive et de poser des questions de terrain éclairées par des savoirs développés et produit par la recherche, ce qui fera évoluer la pratique des étudiants. Il faudra le faire tout au long de sa carrière et cela doit être initié avec le mémoire.

- **Séminaire annuel**

**Laurence Espinassy** : Ce séminaire annuel a pour objectif de redynamiser les équipes des parcours et les groupes de travail sur la réflexion et la mise en œuvre des nouvelles maquettes. Ce travail doit se poursuivre, notamment pour mettre tous les travaux en synergie, au niveau de la culture commune, des parcours et des mentions. L'ensemble des formateurs, enseignants, chercheurs, collègues, partenaires, IPR etc. est invité à contribuer à ces réunions. Des périodes plénières et beaucoup de périodes en ateliers pilotés par les groupes et les responsables des groupes seront organisées. Les documents ont été mis en ligne sur un cours AMeTICE pour que chacun puisse en prendre connaissance.

**Présentation de l'organisation du séminaire annuel :**

1/07 : Après l'introduction de la direction, la matinée sera dédiée au retour des travaux des groupes de travail, l'après-midi consacré aux retours plus spécifiques du groupe de travail piloté par Anne Demeester (mise en concordance du nouvel échelonnement de l'évaluation).

2/07 : Travaux dédiés à la mention 1, avec toujours comme ligne conductrice l'articulation de la culture commune avec la logique de spécification des métiers et la polyvalence du 1<sup>er</sup> degré.

3/07 : Travaux dédiés aux mentions 2 et 3 ainsi qu'à la mention 4 qui sera un atelier plus spécifique à propos du référentiel de formation qui n'a pas encore été décliné précisément, piloté par Jean-François Paba. En fin de journée sera fait un 1<sup>er</sup> bilan de ces trois jours.

6/07 : La matinée sera dédiée au conseil de mention, l'après-midi à un début de réflexion sur la mise en œuvre pratique des réflexions des jours précédents.

- **Modalités d'évaluation de connaissances**

**Cf. Document fourni aux participants et disponibles dans l'AMUBOX dédié.**

**Pascale Brandt-Pomares** : Un cadrage des modalités d'évaluation des compétences est proposé, qui a déjà fait l'objet d'une large discussion au CCI. Certaines modifications ont été apportées par rapport au document proposé pour tenir compte de toutes les évolutions souhaitées tout en restant conforme.

Le mémoire a été réaffirmé comme étant vraiment capital et il a été ajouté une dimension spécifique pour les modalités de son évaluation. Les autres modifications sont peu nombreuses et vont dans le sens de l'évolution expliquée ce matin. Il a été ajouté le niveau non validé, conformément aux 5 niveaux demandés par la loi mais qui était implicite dans notre précédente maquette.

**Damien Givry** : Il y a une difficulté lorsqu'une compétence est validée dans une UE et pas dans une autre et cela pose des difficultés en jury. Est-ce qu'il y a des choses prévues à ce sujet ou des pistes développées ?

**Patrice Bonnet** : En page 3 du document, une modification explicite les interactions entre les UE. Il s'agit de fonctionner non plus à l'échelle de l'UE mais à l'échelle des UE, du semestre et de l'année. Il ne s'agit pas de les valider toutes mais de faire fonctionner de

manière plus opportune les commissions de régulation. Entre les UE il y aura des points de différence et c'est au niveau des commissions de régulation que va se décider la validation et son niveau. De même, ce qui n'a pas été validé au semestre impair pourra être validé au semestre pair si la compétence a été validée à un niveau supérieur. Tout cela est écrit dans le paragraphe en jaune de la page 3 du document, l'objectif étant de limiter les frontières entre UE, de décloisonner et de faire interagir les situations.

**Pascale Brandt-Pomares** ajoute deux points :

1. Le changement de paradigme concernant l'évaluation par compétences : il s'agit d'une évaluation positive qui ne sanctionne pas les fautes commises mais permet de dire à quel moment le niveau est atteint. Quand ce niveau est validé, la compétence est acquise. Il n'y aurait pas de sens à ce qu'une compétence acquise puisse être invalidée par ailleurs et il relève de la responsabilité de l'enseignant et de l'équipe de régulation de valider ou non la compétence.

2. Pour la construction des futures maquettes, il faudra tenir compte de cela. Jusqu'à présent, chaque responsable d'UE pouvait dire quels étaient les compétences à valider et à quel niveau, sans interaction avec les autres UE. Aujourd'hui il faudra être vigilant car lorsqu'une compétence est travaillée dans plusieurs UE, si la compétence est validée dans une UE, alors elle est validée pour l'étudiant. Dans l'élaboration des maquettes il faudra multiplier la progressivité de l'acquisition et les situations formatives.

**Patrice Laisney** : Concernant les nouvelles maquettes, il faut faire la différence entre les moments formatifs et certificatifs. Il peut être envisagé de reconstituer la progressivité du développement des compétences, en considérant qu'une compétence, ou un attendu, ne pourra être certifiée que s'il y a eu en amont suffisamment de situations formatives, de répétitions, pour attester de la certification de l'attendu. Dans la maquette actuelle cela n'a pas été complètement pensé.

**Pascale Brandt-Pomares** : Certaines compétences peuvent être acquises indépendamment de la formation, du fait même de l'étudiant. La perspective n'est pas de valider les cours et l'acquisition de connaissances, le changement de paradigme est bien de valider les compétences intrinsèques de l'étudiant.

**Frédéric Saujat** souligne que l'enjeu est effectivement ce changement de paradigme. Les questions étaient centrées sur l'évaluation des compétences, or l'essentiel est davantage celui de leur construction. La question est comment multiplier les occasions dans lesquelles les étudiants peuvent les construire et il faut repenser la nouvelle maquette sur cette base.

**Ariane Richard-Bosse** : Les équipes de tronc commun ne participent pas aux commissions de régulation et cela pose des problèmes pour discuter des évaluations des compétences.

**Pascale Brandt-Pomares** : Ce problème est structurel et ne peut pas être résolu aujourd'hui. Il le sera dans la nouvelle organisation. Néanmoins, il serait possible de faire en sorte qu'un représentant de chaque groupe soit présent.

**Claire Enea-Drapeau** a une remarque de forme sur le document présenté. Les UE consacrées au mémoire sont les UE 33 et 43 et il me semble que sur la Mention 4 ce sont les UE 32 et 42.

**Anne Demeester** confirme cette information en tant que responsable des UE 32 et 42 du MEEF 4, il s'agit effectivement des UE concernant le mémoire et le stage.

**Pascale Brandt-Pomares** : Le document va être modifié avant d'être mis au vote.

***Les modalités d'évaluation des connaissances sont adoptées à une abstention près.***

#### **4. Préparation de la rentrée 2020**

**Pascale Brandt-Pomares** : La norme pour la rentrée sera bien le présentiel et des adaptations sont faites sur les sites pour respecter les consignes sanitaires. La rentrée ne se fera pas forcément dès septembre pour les fonctionnaires-stagiaires et la rentrée institutionnelle se fera à distance. Pour ce qui est des Masters, les équipes pédagogiques pourront organiser la formation en présentiel même s'il faudra respecter les gestes barrière et les mesures sanitaires déjà en place sur chaque site : sens de circulation et nombre maximal d'étudiants pour chaque salle sans masque (la capacité d'accueil avec masques étant la même que la capacité d'origine).

**Laurence Espinassy** : Un courrier a été adressé à l'ensemble des responsables de parcours et de mentions pour proposer des modalités hybrides qu'il serait prudent d'imaginer, nous permettant de respecter la jauge des salles qui nous sera imposée et de prévoir une éventuelle reprise de l'épidémie. Le tableau est en ligne.

**Pascale Brandt-Pomares** : Cela est d'autant plus important que pendant le confinement, et même en mode dégradé, des usages du numériques ont été faits et des modalités de travail se sont développées. Certains souhaitent les améliorer et l'Université va aller dans ce sens. L'Inspé aura deux salles équipées à la rentrée avec des dispositifs permettant de filmer en direct (une salle à Aix et l'amphi S à Saint-Jérôme). Ces mesures permettront une formation bimodale en présentiel et à distance.

**Marie-Emmanuelle Pereira** : Comment les responsables de parcours ou d'UE pourront-ils avoir accès aux jauges des salles dans la modalité « sans masque » ?

**Martine Quessada** : Un tableau avec la liste des salles a été reçu mais il n'incluait pas toutes les salles de Saint-Jérôme. Une mise à jour a été demandée et les nouvelles dispositions seront transmises.

## 5. Campagne d'emplois

**Cf. documents transmis aux participants et disponibles dans l'AMUBOX dédié.**

**Pascale Brandt-Pomares** : Il ne s'agit pas encore de la campagne d'emploi mais de sa préparation et les questions ayant trait aux équipes pluricatégorielles sont déjà au cœur des préoccupations. L'évolution de la catégorisation des emplois enseignants à l'IUFM puis à l'ÉSPE et maintenant à l'Inspé entre dans le cadre évoqué tout à l'heure : un tiers d'enseignants-chercheurs, un tiers d'enseignants de terrain en temps partagé, un tiers d'enseignants à temps plein à l'Inspé. L'annexe 1 est remontée au ministère et l'annexe 3 devra rentrer dans le dossier d'accréditation en novembre. Le 1<sup>er</sup> document montre le type d'action à mener en campagne d'emploi pour atteindre l'objectif de répartition équilibrée entre les trois types d'intervenants dans la formation. Pouvoir offrir au recrutement des postes d'enseignants du 2<sup>d</sup> degré en temps partagé a permis d'augmenter le temps d'intervention des formateurs « de terrain ». Il faut aller plus loin dans cette voie, si possible dès la rentrée (nous avons l'accord du Rectorat mais attendons le retour de la DRH) et recruter aussi 4 enseignants du 1<sup>er</sup> degré en temps partagé sur des postes libérés, pour intervenir dans la formation du 1<sup>er</sup> degré. La politique d'emploi et la future campagne d'emplois permettront de modifier la structure de l'emploi et de rétablir l'équilibre demandé. Il y a également un déficit concernant les enseignants-chercheurs dans la formation des enseignants.

**Damien Givry** : Comment va se dérouler la campagne d'emplois et comment les équipes vont-elles pouvoir participer à cette campagne ?

**Pascale Brandt-Pomares** : L'Inspé est organisé en deux Collèges (Sciences et ALLSH) et toutes les informations remontées sont celles que les responsables de parcours transmettent aux responsables de collèges. Avant, les besoins étaient évalués par filière, désormais il faut évaluer les besoins par parcours. Tous les enseignements, mis à part les enseignements hors maquettes, sont portés par un diplôme, une équipe pédagogique et

une organisation propre, cela fait l'objet d'un vote.

**Nathalie Rezzi** : Quand serons-nous informés des réponses concernant les nominations des futurs collègues ?

**Pascale Brandt-Pomares** : Il faudra attendre le retour de l'Université pour engager les démarches de concert avec le Rectorat sur la sélection des candidats et leur affectation au moins au titre du département

**Marie-Emmanuelle Pereira** : Les documents présentés sur la structure de l'emploi répondent à une demande et permettent d'appuyer les votes. Ils mettent en évidence la structure par rapport aux catégories des formateurs de l'Inspé mais ne donnent pas d'indications sur les heures complémentaires ou assurées par des vacataires. C'est un point obscur lorsqu'il s'agit de déterminer les postes et la tension sur les équipes de parcours ou disciplinaires (2<sup>d</sup> degré ou CNU).

**Pascale Brandt-Pomares** : Conformément au choix fait par la Direction, il faut minimiser le nombre d'heures complémentaires, cela pour ne pas faire exploser l'enveloppe des heures complémentaires et pour préserver la qualité de vie au travail.

**Marie-Emmanuelle Pereira** : Les campagnes d'emploi sont liées aux besoins, au nombre d'heures nécessaire pour assurer l'offre de formation et aux apports des enseignants de l'Inspé. Il n'est pas possible d'avoir une idée des heures complémentaires et de la tension sur les équipes uniquement à partir des parcours. Mais il ne faut pas rester uniquement sur l'objectif de la répartition structurelle entre enseignants-chercheurs, formateurs de terrain et « autres catégories » pour déterminer la campagne d'emplois.

**Pascale Brandt-Pomares** : Cela donne en effet le potentiel mais c'est le parcours qui permet de déterminer la charge de travail. Il faut tendre vers cet équilibre charge/potentiel.

**Marie-Emmanuelle Pereira** : Le conseil d'institut va demander de voter sur la campagne d'emploi mais les documents que nous avons aujourd'hui ne nous permettent pas de voter de manière éclairée.

**Pascale Brandt-Pomares** : Le conseil votera sur la campagne d'emploi mais n'arbitrera pas les travaux des collèges et des conseils collégiaux. C'est à partir de ces travaux que la Direction fera une proposition sur laquelle il faudra donner des éclairages en Conseil d'Institut et se prononcer.

**Christine Mussard** : Les heures complémentaires relèvent souvent d'un échange individuel qui entre dans la sphère privée de l'enseignant et la problématique est délicate. Il y a des membres élus avec lesquels échanger et les responsables de parcours pour faire état des situations et des besoins.

**Pascale Brandt-Pomares** : C'est le début des discussions sur cette campagne d'emploi. Il y aura forcément un cadrage de l'université dont il faudra tenir compte. Il faudra également tenir compte : 1/ des moyens que nous aurons pour ces recrutements d'un point de vue comptable ; 2/ des changements pouvant se faire à la faveur de ces campagnes et de la mise en place d'un projet politique.

**Marie-Emmanuelle Pereira** : Au regard du faible nombre d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré recruté et de la faisabilité d'en recruter en temps partagé, est-il possible de recruter des PREC, dans la catégorie « autres », en temps complet à l'Inspé ?

**Pascale Brandt-Pomares** : Cela n'était pas possible jusqu'ici. Les limites peuvent être liées à l'employeur, parce qu'il y a, dans la structure de l'emploi, des postes du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré, 16 postes de PREC à l'Inspé. Il faudrait en discuter avec la DRH pour savoir si l'on peut transformer des postes d'enseignants du 2<sup>d</sup> degré en postes d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

## 6. Questions diverses

**Question 1. Marie-Emmanuelle Pereira** (question émanant d'un collectif) : Cela fait

bientôt un an que l'ÉSPÉ est devenue l'Inspé et les nouveaux statuts n'ont pas été diffusés. Qu'est-il prévu au niveau national ou académique, selon quelles modalités et quel calendrier ?

**Pascale Brandt-Pomares** : La responsable des affaires juridiques et de la vie institutionnelle a des documents officiels concernant le changement de nom et les statuts. Ces documents auraient pu être mis au vote mais d'autres modifications émanant d'un choix ou d'un décret pourraient être effectuées. Il n'y a pas de réponse concernant ce qu'il faudrait faire évoluer en interne. Il a été demandé au réseau des Inspé s'il existait une position au niveau national ou des directives du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. De plus il est possible de faire évoluer les textes, dans la perspective d'optimiser, d'améliorer et de simplifier l'organisation.

**Damien Givry** : Est-il possible d'avoir accès à ces textes ?

**Pascale Brandt-Pomares** : Les nouveaux textes ne sont pas encore finalisés. En revanche les textes actuels n'ont pas changé, les statuts et le règlement intérieur sont sur le site de l'Inspé.

**Marie-Emmanuelle Pereira** remarque que les textes officiels ne sont pas sur le site actuellement.

**Mailys Silvy** : Ils seront ajoutés sur le nouveau site, de même que les comptes-rendus. Tous les documents doivent être revus et réédités de manière à être rendus accessibles aux personnes en situation de handicap, cela impliquant un délai.

**Pierre Desbiolles** : Cette question est remontée à la Direction générale qui a conseillé de saisir le réseau des Inspé, la DGESIP et la DEVE, d'autres Inspé profitent des transformations demandées pour optimiser leur fonctionnement.

**Question 2. Marie-Emmanuelle Pereira** : M. Givry souhaite démissionner de son poste d' élu pour des raisons de santé. Comment va se régler la vacance de son poste ? Le remplacement doit se faire par le suivant de la liste mais il n'y en a pas dans ce cas. La tête de liste n'avait pas été élue, pour des raisons de parité, c'est Damien Givry qui avait été élu.

**Damien Givry** souhaiterait des explications concernant son élection pour des raisons de parité.

**Pascale Brandt-Pomares** : Cela relève du code de l'éducation. Les conseils des Inspé précisent que le conseil est composé à parité, comme la loi le prévoit et au moment des élections, il n'y avait pas parité. C'est donc le 2<sup>ème</sup> de liste qui a été élu. En l'état actuel cette démission n'est pas prévue et cela nécessite une réponse de la DAJI.

**Marie-Emmanuelle Pereira** : La réponse de la DAJI est-elle indispensable ?

**Pascale Brandt-Pomares** : Les démarches prévues doivent être suivies, c'est la règle électorale qui s'est appliquée avec la vérification de la DAJI. Il n'est pas possible d'intervertir les nominations sans confirmation légale.

**Pierre Desbiolles** : Les services juridiques sont saisis il faudra revenir sur cette affaire.

**Question 3. Damien Givry** (question émanant d'un collectif) : La loi LPPR provoque des inquiétudes chez les enseignants-chercheurs et par rapport au fonctionnement de la recherche. Elle va être passée en force à partir du 8 juillet, il n'y a pas eu de moment de concertation. Elle remet fortement en cause le statut des fonctionnaires et notamment le statut de Maître de conférence. Comment se positionnent la Direction et l'Inspé par rapport à cela ? Et notamment sur les points suivants :

1/ la création de chaires de Professeurs juniors, sur le modèle anglo-saxon, c'est-à-dire des contrats de 3 à 6 ans ?

2/ La création de contrats de missions scientifiques, se terminant une fois que le projet se

termine, ce qui remet en cause le statut de fonctionnaire et de Maîtres de conférence ?

3/ Le fonctionnement de la recherche essentiellement sur des financements ?

4/ Le statut de Maître de conférence et les heures d'enseignement ?

**Pierre Desbiolles** : Tout en étant attentif au fait que chacun puisse s'exprimer, il n'est pas dans les attributions d'un inspecteur général de commenter les politiques ministérielles mais de les accompagner.

**Pascale Brandt-Pomares** : En tant que Directrice de l'Inspé, il est possible de favoriser le débat mais pas de se positionner sur le texte lui-même. Le président de l'université a ouvert un lieu de débat dans ce sens. Il faut donner les moyens à la recherche de fonctionner et en ce qui concerne l'Inspé, à la recherche en éducation de contribuer davantage à la formation des enseignants.

**Damien Givry** retire sa question.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.**